

Procédure d'engagement du personnel agricole

Voici les étapes à entreprendre pour l'engagement de votre employé(e) :

- ✓ [Annoncer le poste vacant](#) auprès de l'OCE (délai d'attente 5 jours ouvrables, obligatoire pour tout contrat de plus de 14 jours)
- ✓ [Demander un permis de travail](#) auprès de l'OCPM
- ✓ [Demander une carte AVS](#)
- ✓ [Annoncer l'employé\(e\)](#) à l'impôt source
- ✓ [Compléter le formulaire](#) relatif aux assurances
- ✓ [Annoncer l'entrée de l'employé\(e\)](#) au 2^{ème} pilier

Conditions d'engagement :

- ✓ [Contrat-type](#)

Travailleurs frontaliers à temps partiel :

- ✓ [Attestation](#)